

DECISION DG n° 2019 - 381

du 15 octobre 2019 portant nomination auprès du Comité scientifique temporaire « mise en œuvre de l'expérimentation du cannabis médical en France » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

- VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- VU** la décision DG n° 2019– 365 du 15 octobre 2019 portant création d'un Comité scientifique temporaire « mise en œuvre de l'expérimentation du cannabis médical en France » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés auprès du Comité scientifique temporaire « mise en œuvre de l'expérimentation du cannabis médical en France » pour une durée de 6 mois à compter de la présente décision :

- Monsieur AUTHIER (Nicolas) en qualité de président
- Monsieur ANDRIEUX (Philippe)
- Madame ATTAL (Nadine)
- Monsieur BEURTON-COURAUD (Lucas)
- Monsieur CHAMPY (Pierre)
- Madame COPEL (Laure)
- Monsieur DAIME (Patrick)
- Madame DE MULATIER (Carole)
- Madame DINKELACKER (Vera)
- Madame DJEZZAR (Samira)
- Monsieur DUPUIS (Antoine)
- Monsieur FRELAT (Yannick)
- Madame GILANTON (Marie-Madeleine)
- Monsieur MAAREK (René)
- Monsieur MACIUK (Alexandre)
- Monsieur RAMBAUD (Bertrand)
- Madame SEBIRE (Catherine)
- Madame YELEHE (Melissa)

Article 2 : le Directeur des médicaments en neurologie, psychiatrie, anesthésie, antalgie, ophtalmologie, stupéfiants, psychotropes et médicaments des addictions est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 15 octobre 2019

Dominique MARTIN
Directeur général